

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°02/2026 du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'assurer la responsabilité du service enfance famille d'Arras nord dans l'intérêt du service.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 2 avril 2026, le service enfance famille d'Arras nord, au Pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Arrageois, est placé provisoirement, pour une durée de 2 mois sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de madame Nathalie Benallal, responsable territorial d'Arras sud.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Arras, le 2 avril 2026
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Nathalie Benallal (8724)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Direction de l'assemblée et des élus

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
62-2026-00019-ARR-2026-002-21-18724-1-CA-026-AL
Date de télétransmission : 08/04/2026